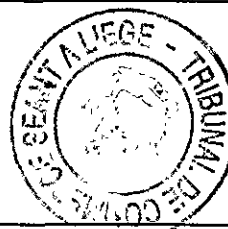


**Volet B**

Mod

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****14074697*****26 MARS 2014****Greffé**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0465.770.244**Dénomination :**
(en entier) : INFODES**Forme juridique : Société Anonyme****Siège : 4100 Seraing (Bonnelles), rue Commandant Charlier, 115****Objet de l'acte : Augmentation de capital****Texte :**

D'un procès-verbal dressé par Maître Reginald WAUTERS, Notaire à Hannut, le 19 mars 2014, portant à la suite la mention : " Enregistré deux rôles, sans renvoi à Hannut, le 21 mars 2014, volume 5/515 Folio 26 Case 8. Reçu : cinquante euros (50,00 €). Signé l'Inspecteur Principal, Pascale SAMAIN.", il résulte que l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée décide d'augmenter le capital pour le porter de soixante deux mille euros (62.000,00 €) à huit cent septante deux mille euros (872.000,00 €) par incorporation au capital d'une somme de huit cent dix mille euros (810.000,00 €) provenant de la distribution de dividendes, décidée aux termes de l'Assemblée générale sous seing privée tenue en date du 23 décembre 2013, conformément à l'article 537 CIR92, sans création de nouvelles actions.

MODIFICATION DES STATUTS.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

Article 5. - CAPITAL : cet article est remplacé par le libellé suivant :

"Le capital social est fixé à la somme de huit cent septante deux mille euros (872.000,00 €), il est représenté par deux cent cinquante actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/deux cent cinquantième de l'avoir social.

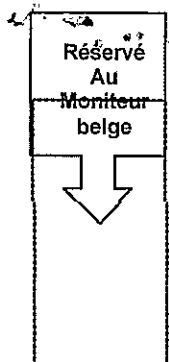
Le capital est entièrement libéré"

Article 6. - HISTORIQUE DU CAPITAL : cet article est complété par le texte suivant :

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Reginald WAUTERS le dix-neuf mars deux mille quatorze , l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital, à concurrence de huit cent dix mille euros (810.000,00 €) pour le porter de soixante deux mille euros (62.000,00 €) à huit cent septante deux mille euros (872.000,00 €), provenant de la distribution de dividendes, décidée aux termes de l'Assemblée générale sous seing privée tenue en date du vingt-trois décembre deux mille treize, conformément à l'article 537 du Code des impôts sur les revenus, sans création de nouvelles actions ».

POUVOIRS

L'assemblée confère tout pouvoir au Conseil d'Administration pour l'exécution des



Volet B - suite

résolutions qui viennent d'être prises et notamment pour la coordination des statuts.

**

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.
Notaire Reginald WAUTERS.

